Sur l'Autoroute du Soleil

Par ĐINH Trọng Hiếu JJR 56

Je fonce tant bien que mal sur cette autoroute des vacances, mais cette fois il pleut à verse. Tous les feux sont allumés, y compris les feux anti-brouillard, devant, derrière, on ne sait jamais, quelqu'un qui roule à vive allure risque de ne pas me voir à travers cette bouillabaisse. Vraiment, bouillabaisse il y a. De temps en temps un gros poids-lourd, cette espèce de pachyderme dont la vitesse, normalement limitée à 80, par mauvais temps caracole, sans complexe aucun, au moins à 100 sur l'autoroute. Personne pour l'éclabousser, alors qu'il nous éclabousse copieusement, et puis, avec cette pluie les radars ont dû ralentir leurs activités, leurs flashes ne donnant que des zébrures indistinctes. Alors, allons-y ! Du côté camions, ils appuient sur le champignon, alors moi aussi, j'appuie, pour les dépasser. Clignotants, champignon, clignotant, de nouveau, pour me rabattre à droite, puis champignon. De nouveau clignotant, pour déboîter. Derrière le pachyderme qui crache l'eau à toute vapeur, non seulement on ne voit rien, mais on ne respire plus. Champignon, avant de me rabattre sur la droite. La vie étant un éternel zizag, aujourd'hui, pour me rendre aux obsèques d'une grande amie, décédée il y a une semaine, je zizague sur l'autoroute du soleil qui n'a de soleil que de nom.

J'arrive néanmoins au Crématorium d'Aix avec un certain retard. Trop tard, de toute façon, pour pouvoir toucher de ma main le bois du cercueil qui accompagne mon amie sur les chemins de l'éternité : lui et elle sont déjà en train de descendre vers l'incandescence, bientôt on remettra au mari, inconsolable, l'urne mortuaire, aux sons de la 4è Suite pour violoncelle, Bach, par Casals, la musique qu'elle aimait et qui, actuellement, paralyse un peu nos douleurs...

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque, quelques jours plus tard, une lettre me parvint, un « Avis de contravention » *: « Votre véhicule a été contrôlé à : 165 km/h. Pour une vitesse limite autorisée de : 130 km/h. La vitesse retenue est de : 160 km/h. Appareil de contrôle homologué : 210 (MESTA) – 1360. Date de dernière vérification : 12/06/2011 ».*

Quoi ? Moi ? avec mon tacot ? A 165 chrono ! Mais c'est pas possible, il doit s'agir d'une erreur. J'ai pris alors ma plume pour écrire et réclamer ma photo flashée : si délit il y a, au moins il me faut la preuve ! Ladite photo arriva. Surprise encore plus grande : si c'est bien ma voiture, le numéro d'immatriculation faisant foi, ce n'est nullement ma tronche, plutôt une silhouette féminine... On voit assez mal le visage, partiellement caché par le pare-soleil abaissé, mais très nettement la longue chevelure poivre-sel de quelqu'un qui, de toute façon, n'est pas moi. Vite, un courrier au Préfet, pour contester les faits qui ne m'incombent guère. On paie déjà assez cher pour payer encore le délit d'autrui...

L'avocate très gentille : grande spécialiste dans les délits de la route... Elle acquiesce un peu mielleusement : vous avez raison de vous défendre. Suit sa lettre : « Pour engager l'affaire, veuillez m'envoyer un chèque de 650 euros ». Qu'à cela ne tienne ! Devant la Juridiction de Proximité, qui était saisie de mon « présumé délit d'excès de vitesse », je fus autorisé, avec l'accord de mon avocate, à évoquer l'erreur judiciaire : le jour où je roulais sur l'autoroute, il pleuvait à verse, les essuie-glaces à leur vitesse maximale auraient pu me cacher totalement le visage, ou tout au moins me le rendre flou, alors que sur la photo-témoin un soleil radieux giclait sur le pare-brise tant et si bien qu'on a dû baisser le pare-soleil... Le procureur, après s'être raclé la gorge, poliment, en deux « hum, hum », écourta mon plaidoyer « météorologique », vu qu'en France (et pas seulement en Bretagne) il peut « faire beau plusieurs fois par jour ». Entre chaque soleil, la pluie, admirez cette formulation lapidaire, plus prosaïque mais infiniment plus réelle, que son modèle soixantehuitard : « Sous les pavés, la plage »... Le PV dont ma voiture, mal garée sur le parking du Crématorium, était ornée, ne me fut d'aucun secours, même si la date, l'heure du délit, (motif : absence du ticket horodateur), étaient sensiblement les mêmes que celles de la prise du flash. Certes, on a admis que je ne puisse pas me trouver en même temps à deux endroits distants l'un de l'autre, ma voiture non plus, mais qu'en vertu de la même loi d'ubiquité, le réglage des horloges à Aix peut différer quelque peu d'icelui sur l'autoroute du soleil. Bref, le verdict tomba : je fus condamné à une très forte amende, plus les frais de procédures, sans compter les émoluments que j'ai dû régler illico à mon avocate...

Les Vietnamiens aiment se consoler dans de pareils cas, en susurrant : « *Của đi thay người* » (« L'argent parti remplace le mauvais sort qui vous guette », traduction libre). C'était mon cas.

Au 98è jour après le décès[1] de mon amie, que je n'avais pas revue depuis une bonne douzaine d'années, nous ne nous correspondions plus qu'au téléphone, je suis venu m'incliner devant son autel. Là, j'ai eu un sursaut : l'image flashée dans ma voiture est la sienne. C'est son visage. Or, elle est morte une semaine auparavant. Aurais-je tellement pensé à elle que, fonçant à travers pluies et vents pour venir lui dire un dernier adieu, mon visage avait pris ses traits, à l'instant de son dernier sourire ? Ou alors...

A un moment donné, j'avais voulu faire appel du jugement, injuste à plus d'un titre, mais m'étant dit que ni la maréchaussée, ni la Justice, à la grande différence de notre *Good Morning*, ne sont enclines à croire aux histoires de fantômes, je me suis abstenu, piteusement.

Croyez-moi ou pas, je suis persuadé que la bonne foi est de mon côté et que, là-haut, mon amie doit me prendre sous sa protection bienveillante (*phù hộ*) : les 4 points qu'on est censé me retirer, sinon davantage, après paiement de l'amende, me sont jusqu'à maintenant restés sur les bras, si l'on peut dire. Alors, ai-je commis une infraction, oui ou non ? Abstiens-toi, cette fois, d'en faire la réclamation, me suis-je dis avec sagesse. Mais combien cette compensation m'a paru dérisoire : permis à points, comme vertu au printemps, ne dure qu'un instant, on le perd d'une manière ou d'une autre, tôt ou tard... De toute façon, je suis tellement triste que plus rien, désormais, n'a de sens, vertu, flash, fantôme, points, permis...

Désormais, « Un seul être vous manque... ».

D.T.H. JJR 1956

(*Qu'on ne s'y méprenne pas : cette rubrique est libre de toute publicité, positive ou négative, à l'égard de la « Sécurité Routière »*).

[1] Le culte du souvenir des morts se fonde sur le rythme suivant : 7 jours ou une semaine après le décès, puis 7 semaines après le décès (*thất tuần*, en sino-vietnamien), puis 2 fois ce nombre, soit 98 jours, que l'on arrondit généralement en 100 jours (*một trăm ngày*).